

Adoptez un mode de facturation et de paiement automatisé, rapide et sécurisé

La QR-facture, définie selon les normes ISO 20022,facilite les paiements grâce à l'automatisation du traitement des données. Elle remplace les bulletins de versement rouges et orange.

L'essentiel

La QR-facture permet de générer des factures ou de les régler. Elle comporte un Swiss QR-code (le Quick Response Code est un code barres bidimensionnel) qui contient toutes les informations importantes relatives à son paiement.

Il existe trois variantes de QR-facture utilisables en fonction des besoins de l'émetteur, du logiciel utilisé et du mode de réconciliation choisi. L'émetteur peut ainsi éditer des factures :



avec QR-IBAN et QR-référence ancien bulletin

ancien bulletin de versement référencé (BVR)



avec IBAN sans référence ancien bulletin de versement

rouge (BV)



avec IBAN et référence SCOR nouvelle norme européenne

Avantages

Diminution du risque d'erreur grâce au code QR Plus d'informations échangeables entre émetteurs et destinataires

Information complète sur les relevés et avis Choix libre du canal de paiement Harmonisation des formats de bulletin

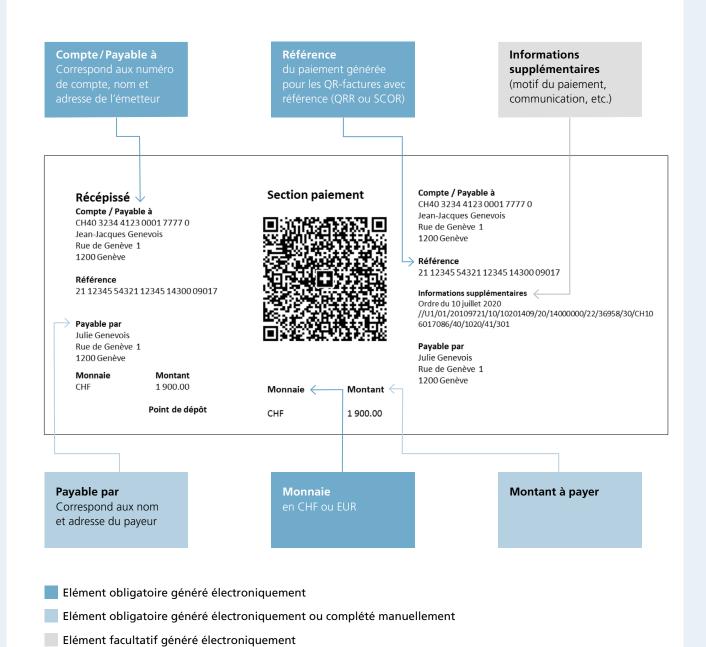


Fonctionnement

Les données qui apparaissent sur le bulletin et dans le code QR s'adaptent en fonction de la variante choisie et des options utilisées ou non (communication, informations supplémentaires, etc.).



2





Emetteur de factures Quelles mesures prendre pour émettre des QR-factures?



Traitement électronique des factures

Pour émettre des QR-factures, voici une liste indicative des mesures à prendre:

- Assurez-vous auprès de votre fournisseur de logiciel de l'adaptation de vos outils/applications pour générer des QR-factures au format spécifié. Au besoin, prévoyez une mise à jour.
- Assurez-vous auprès de votre fournisseur de logiciel que vous pourrez traiter les relevés et avis électroniques au format ISO20022 (camt).
- Pour les paiements avec référence, prenez contact avec votre conseiller BCGE pour obtenir votre QR-IBAN.
- Enregistrez votre numéro de compte et ceux de vos clients au format IBAN/QR-IBAN dans vos bases de données et votre logiciel de facturation.
- Mettez à jour les documents et autres formulaires sur lesquels figure votre numéro de compte (modèles de paiement, factures, formulaires, modèles de lettre, etc.).
- 6 Vérifiez que vous répondez aux contraintes définies pour l'impression au format PDF de vos QR-factures.
- Pour passer au format camt:
 - si vous chargez vos relevés via Netbanking, modifiez vos paramètres lorsque vous émettrez vos premières QR-factures;
 - si vous chargez vos relevés via Business Link, contactez le centre e-solutions Entreprises de la BCGE pour paramétrer la fonctionnalité.



Traitement papier

- Dans le cas où vous joignez un bulletin vierge à vos factures.
 Vous pouvez commander des bulletins QR pré-remplis via BCGE Netbanking.
- Dans le cas où vous annexez un bulletin pré-rempli à vos factures.
 Vous pouvez commander des bulletins QR pré-remplis via BCGE Netbanking ou émettre une QR-facture.

Conditions requises pour le traitement électronique

Détenir un accès à BCGE Netbanking Disposer d'un outil adapté ou d'une application mise à jour Détenir un accès BCGE Business Link*

^{*} Condition complémentaire pour traiter les relevés et avis



Destinataire de factures Quelles mesures prendre pour payer vos QR-factures?

Afin de procéder au règlement de vos QR-factures, vous pouvez continuer à utiliser votre canal de paiement habituel :

- BCGE Netbanking
- BCGE Mobile Netbanking
- Logiciel de paiement
- Ordre Quick



Aucune action requise

- Si vous utilisez le logiciel BCGE Netbanking
- Si vous utilisez l'application BCGE Mobile Netbanking
- Si vous envoyez des ordres Quick à la banque (dépôt agence ou par voie postale)



Actions à entreprendre

- Si vous scannez les bordereaux
- Equipez-vous d'un lecteur capable de lire et d'interpréter les données de la QR-facture (renseignez-vous auprès de votre fournisseur)
- Si vous utilisez un logiciel comptable ou de paiement
- Enregistrez tous les numéros de compte au format IBAN¹ dans votre logiciel
- Assurez-vous auprès de votre fournisseur de logiciel que le traitement de la QR-facture est intégré dans celui-ci

¹L'IBAN (International Bank Account Number) est un format de numéro de compte normalisé sur le plan international. Son utilisation facilite la saisie, la transmission et le traitement des données de paiement.

Contact

- Votre conseiller personnel
- © Conseil en ligne 058 211 21 00; lundi-vendredi: 7h30-19h30; samedi: 9h00-16h00; dimanche: 9h00-13h00
- @ info@bcge.ch
- bcge.ch/fr/qr-facture-entreprises

Ce document est un support marketing qui présente les principales caractéristiques d'une prestation ou d'un service. Il est exclusivement destiné à votre information et ne doit pas être compris comme une proposition d'acquérir un instrument financier ni comme un conseil financier ou un conseil en placement personnalisé. La BCGE se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les caractéristiques de ses prestations et services. Elle décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations.